

Hausse des contaminations

Coronavirus : rappel des consignes de test et d'isolement

Domaine(s) :

- Santé

Face à l'actuelle hausse des contaminations au Covid-19, voici un rappel des règles d'isolement à appliquer et de la façon dont on peut prévenir ses cas contact. La durée d'isolement et les consignes sanitaires dépendent de son statut vaccinal.

Personnes positives avec un schéma vaccinal complet et enfants de moins de 12 ans

Pour les personnes positives ayant un schéma vaccinal complet et à jour et pour les enfants de moins de 12 ans : **l'isolement est d'une durée de 7 jours (pleins)** à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 5 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à 2 conditions :

- elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48 h.

Si le test réalisé est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu à 7 jours. Elle ne réalise pas un second test à l'issue de ces 7 jours.

Personnes positives avec un schéma vaccinal incomplet et les personnes non vaccinées

Pour les personnes positives ayant un schéma vaccinal incomplet et pour les personnes non vaccinées : **l'isolement est de 10 jours (pleins)** à compter de la date du début des signes ou de la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 7 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à 2 conditions :

- elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48 h.

Si le test est positif ou si la personne ne réalise pas de test, l'isolement est de 10 jours.

À noter :

Le respect des gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) est à respecter les 7 jours suivant la sortie d'isolement du cas positif.

En savoir plus sur les [règles d'isolement](#) [1].

Que faire lorsqu'on est cas contact ?

Les personnes contact, quel que soit leur statut vaccinal, doivent réaliser un test (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) 2 jours après avoir été informées de leur statut de cas contact. Elles n'ont pas besoin de s'isoler.

Cependant, dans le cas d'un autotest ou test antigénique positif, les personnes doivent faire un test RT-PCR de confirmation. Dans l'attente du résultat elles sont considérées comme cas possible et doivent s'isoler.

En savoir plus sur les [consignes à appliquer lorsqu'on est cas contact](#) [2].

Un téléservice pour déclarer facilement ses cas contact

[Le téléservice "Lister mes cas contact"](#) [3] permet aux personnes positives au Covid-19 de lister facilement les personnes avec qui elles ont été en contact avant de savoir qu'elles avaient le Covid-19. Il est très important de déclarer ses cas contact pour permettre à l'Assurance Maladie de les informer des consignes sanitaires à respecter.

Comment utiliser le téléservice ?

Lorsqu'une personne est positive au Covid-19, elle reçoit un 1er SMS lui confirmant le résultat positif de son test de dépistage (RT-PCR ou antigénique) puis elle reçoit un 2e SMS envoyé par la plateforme SI-DEP lui demandant de déclarer sur ce nouveau téléservice les personnes croisées. Un SMS de relance de l'Assurance Maladie (en provenance du 38663) lui est également adressé par la suite.

Le téléservice est accessible sur internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur téléphone, tablette ou ordinateur, **à partir du lien indiqué dans le SMS et aussi directement sur le site internet <https://declare.ameli.fr/listermescascontacts> [3]**. Son utilisation nécessite une dizaine de minutes.

Tout savoir sur le [téléservice « Lister mes cas contacts »](#) [4].

Si l'utilisation du téléservice n'est pas possible, il convient de prévenir ses cas contact pour qu'ils puissent à leur tour se faire dépister.

Mis à jour le 18/07/22

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-rappel-consignes-de-test-et-disolement>